

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 25 septembre 2012 portant création d'une mission
dénommée « Initiative ciblée Arménie » et délégation de signature**

NOR : *INTV1235408S*

Le directeur général par intérim de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le décret n° 2009-331 du 25 mars 2009 substituant la dénomination « Office français de l'immigration et de l'intégration » à la dénomination « Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations »;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2012 portant attribution de fonctions du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration;

Vu les décisions n° 2010-359 du 20 décembre 2010 et n° 2011-236 du 20 décembre 2011 relatives à l'organisation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1^{er}

Il est créé une mission, dénommée « Initiative ciblée Arménie », en charge de la gestion du projet européen « Initiative ciblée Arménie ». Cette mission, établie 10 Vazgen Sargsyan Street à Erevan 0010 en Arménie, est rattachée au siège de l'établissement.

Article 2

Délégation est donnée à Mme Virginie ARTOT, directrice du projet « Initiative ciblée Arménie », à l'effet de signer, dans le cadre des instructions qui lui sont données et dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et correspondances se rapportant :

- aux activités dévolues à cette mission,
- à la gestion de la mission, y compris les actes et décisions relatifs au recrutement de personnels,
- à l'engagement, la liquidation et le mandatement de toutes les dépenses dans la limite du budget alloué par la Commission européenne au titre du projet « Initiative ciblée Arménie ».

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 28 septembre 2012 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Article 4

La directrice de l'international, du retour et de la réinsertion et l'agente comptable sont chargées, chacune en ce qui la concerne, du suivi et de l'exécution de la présente décision.

Fait le 25 septembre 2012.

J.-L. FRIZOL